

Maroc

Entrée

● Partiellement autorisé

Restrictions

- Pas de couvre-feu
- Pas d'obligation de porter un masque
- Restaurants/Cafés ouverts
- Transports publics disponibles

Conditions d'entrée

Tous les voyageurs

- Pas de quarantaine à l'entrée
- Test requis pour l'entrée
- Tests sur site
- Formulaire d'inscription requis

Voyageurs vaccinés

- Pas de quarantaine à l'entrée
- Test requis pour l'entrée
- Tests sur site
- Formulaire d'inscription requis

L'entrée est partiellement possible. Seules les personnes entièrement vaccinées sont autorisées à entrer sur le territoire.

Les postes frontaliers suivants sont fermés

Certains passages de frontières terrestres

Voyage à l'intérieur du pays

Les déplacements à l'intérieur du pays ne sont que partiellement possibles jusqu'à nouvel ordre. Les voyages entre régions et provinces ne sont possibles qu'avec une autorisation spéciale ou une preuve complète de vaccination.

Indications pour les voyageurs vaccinés ou convalescents

Veillez noter que les informations suivantes concernent les conseils/facilités pour les voyageurs vaccinés ou convalescents. Comme celles-ci ne comprennent pas nécessairement toutes les restrictions d'entrée, les indications suivantes doivent également être prises en compte dans leur intégralité.

- Les voyageurs à partir de 12 ans doivent présenter un certificat de vaccination pour entrer dans le pays.
- Pour savoir quels certificats de vaccination sont reconnus, veuillez vous renseigner auprès de la représentation diplomatique ou consulaire compétente.

Important à l'entrée

Test COVID-19

Un test COVID-19 négatif est requis.

- Le test doit avoir été effectué selon la méthode PCR et contenir un code QR.
- Le test ne doit pas dater de plus de 48 heures au moment de l'entrée sur le territoire. Ceci concerne le moment du prélèvement de l'échantillon et non la réception du résultat.
- Le résultat du test doit être présenté en arabe, en français ou en anglais.
- Les enfants de moins de 6 ans sont exemptés de l'obligation de test.
- Les voyageurs doivent se renseigner auprès de leur compagnie aérienne ou de ferry pour connaître les exigences différentes.

Test sur site

Les tests COVID-19 sont effectués sur place.

- Des tests rapides d'antigènes sont effectués de manière aléatoire à l'arrivée.
- En outre, les voyageurs peuvent être invités à effectuer un test PCR après 48 heures.

Formulaire d'inscription

Un formulaire d'inscription/un formulaire de santé est requis. Vous pouvez trouver le formulaire au lien suivant : <http://www.onda.ma/form.php>. Le formulaire doit être imprimé et signé par tous les voyageurs.

Contrôles de santé

Il faut s'attendre à des contrôles de santé à l'arrivée. Des tests COVID peuvent également être effectués. Les voyageurs peuvent également être invités à se soumettre à un test PCR dans les 48 heures à leur destination. Des problèmes peuvent survenir si les voyageurs présentent des symptômes de maladie. Les voyageurs concernés doivent s'attendre à des mesures de quarantaine ou à des interdictions d'entrée. Si les voyageurs obtiennent un résultat positif au test de dépistage du coronavirus pendant leur voyage, ils doivent s'attendre à ce que d'autres mesures soient prises.

Masques obligatoires

Les masques sont obligatoires aux points de passage frontaliers.

Important à la destination

Il y aura des restrictions sur la vie publique. Celles-ci s'appliquent jusqu'à nouvel ordre. Des variations régionales au sein du pays peuvent survenir à tout moment.

Une preuve de vaccination est exigée pour visiter de nombreuses institutions publiques.

Passolution

État d'urgence

jusqu'à probablement 31 mai 2022

Couvre-feu

non

Hôtels/Hébergements de vacances

partiellement ouverts

Restaurants/Cafés

partiellement ouverts

Bars

partiellement ouverts

Magasins

ouverts avec restrictions

Musées et sites touristiques

partiellement ouverts

Cinémas/Théâtres

partiellement ouverts

Plages

partiellement ouvertes

Transports publics

disponibles avec restrictions

Taxis

disponibles avec restrictions

Véhicules privés

nombre limité de personnes

- Utilisation obligatoire de masques dans les véhicules lorsque des personnes de ménages différents sont transportées ensemble

Obligation de masquage

oui

- en public

Interdiction de réunion

oui